



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire

संविधानसभा

Séance du Jeudi 11 Décembre 2025 à 20h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20251211-D2025-12-7-18b-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

Date de convocation :

5 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : **61**

Nombre de membres présents : **36**

Nombre de membres ayant donné pouvoir : **5**

Nombre de membres excusés : **10**

Nombre de membres absents : **10**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq décembre deux mille vingt-cinq.

Mme Marie-Line LEVALLOIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Approbation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vassy

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT				X	
M. Benoît BALAIS				X	
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY					X
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE					
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT					X
M. Benoît BALAIS					X
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE					
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY					X

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				

PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				

PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE					

SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL					X
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					X
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALLOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				X	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN				X	
M. Alain DECLOMESNIL					
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN					
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGANIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET					
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina SCOLA					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI				X	
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	36	0	5	10	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			36		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			41		

M. Marc GUILLAUMIN, Vice-Président en charge des affaires liées à l'Urbanisme, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-54 et suivants, relatifs à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme,

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vassy approuvé par délibération du Conseil Municipal de Vassy du 7 mars 2013,

Vu la révision allégée n°1 du PLU de Vassy approuvée par délibération du Conseil Municipal de Vassy du 10 novembre 2015,

Vu la Modification de droit commun n°1 approuvée par délibération n°2 du Conseil Communautaire du 13 avril 2017,

Vu l'avis conforme délibéré n°2023-5092 en date du 23 novembre 2023 de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) indiquant que la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité n°1 du PLU de Vassy n'apparaissait pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine et qu'il n'était en conséquence pas nécessaire de la soumettre à évaluation environnementale,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA) tenue le 21 août 2025,

Vu l'arrêté n°A-2025-11 de Madame la présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau portant organisation et ouverture de l'enquête publique en date du 5 août 2025,

Vu le dossier de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune déléguée de Vassy annexé à la présente délibération (cf. Notice de présentation – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vassy),

Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur formulant un avis favorable (cf. rapport du commissaire enquêteur),

Considérant que certains points (pièces écrites et graphiques) du projet initial ont été modifiés de façon mineure afin de prendre en compte les observations des PPA à l'occasion de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 21 août 2025 et sans que cela ne remette en cause l'économie générale du projet de mise en compatibilité par déclaration de projet n°1 du PLU.

Selon l'exposé de ces motifs et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » réunie le 4 novembre 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 26 novembre 2025, il est demandé au Conseil Communautaire :

- de déclarer l'intérêt général du projet d'implantation d'un nouvel EHPAD sur le territoire de la commune déléguée de Vassy ;
- d'approuver la déclaration de projet et la mise en compatibilité n°1 du PLU de Vassy ;
- d'autoriser Madame la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette délibération.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	41	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures.

Mme Marie-Line LEVALLOIS
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau